

SALOMON
FOUNDATION
RESIDENCY
AWARD
2018



FONDATION POUR L'ART
CONTEMPORAIN
CLAUDINE ET JEAN MARC SALOMON



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES PROGRAMME DE **RÉSIDENCE 2018**

PARTENAIRE ASSOCIÉ :

iscp

The International Studio & Curatorial Program
1040 Metropolitan Avenue
Brooklyn, New York 112
www.iscp-nyc.org

RENSEIGNEMENTS :

Fondation pour l'art contemporain Claudine et
Jean-Marc Salomon
34, avenue de Loverchy- 74000 Annecy
Tél. 04 50 02 87 52
contact : sfra2018@outlook.fr

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE RÉSIDENCE

La Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc a initié depuis 2015 un programme de résidence sous la forme d'un prix (Salomon Foundation Residency Award) à Brooklyn USA, en partenariat avec L'International Studio & Curatorial Program (ISCP).

Ce programme permet à un/une artiste de moins de 35 ans issu/e d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de bénéficier d'une résidence de 6 mois à New-York comprenant la mise à disposition d'un atelier à l'ISCP et d'une bourse de 24 000,00 USD.

Les précédents lauréats du prix ont été Mme Anita Molinero (lauréate 2015), M. Thomas Tronel-Gauthier (lauréat 2016) et Mme Lise Duclaux (lauréate 2017).

DATE DE SÉJOUR

Du 2 janvier au 30 juin 2019.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Postuler à titre individuel ;
- > Être un créateur relevant d'une discipline des arts visuels/arts numériques ;
- > Posséder la nationalité d'un des états et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (liste des états et gouvernements - annexe 1) ;
- > Ne pas être âgé/e de plus de 35 ans à la date limite de remise de la candidature ;
- > Anglais lu et parlé (souhaité) ;
- > Être libéré/e de toute activité professionnelle pendant le séjour ;
- > Ne pas avoir été lauréat d'un programme de résidence aux Etats Unis au cours des cinq dernières années ;
- > S'engager à respecter les stipulations des Conditions Générales du programme de résidence à l'International Studio & Curatorial Program 2018.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remettre **impérativement entre le 5 février et le 27 avril 2018**, minuit heure de Paris à l'adresse électronique suivante : sfra2018@fondation-salomon.com . Les dossiers envoyés par voie postale ne seront pas étudiés, ni retournés.

Le candidat doit obligatoirement et uniquement soumettre les documents énoncés ci-dessous. (Les dossiers de candidature non conformes, hors délais ou incomplets ne seront pas examinés par le jury).

Un dossier administratif

- > Une fiche d'identification du candidat (annexe 2) ;
- > Le présent règlement de l'appel à candidatures daté, signé et paraphé.

Un dossier artistique

- > Une présentation de votre pratique artistique (750 mots maximum) ;
- > Une note sur l'impact de la résidence sur votre pratique artistique (750 mots maximum).

Un curriculum Vitae

Présenté sous forme schématique, il comprend :

- > Votre formation ;
- > Les expositions monographiques et/ou collectives auxquelles vous avez participé. (Indiquez la date et le titre des expositions, le nom de la structure, le lieu ainsi que le nom du commissaire de l'exposition si nécessaire) ;
- > Les collections publiques ou privées et d'entreprises qui possèdent une ou plusieurs de vos œuvres ;
- > Une bibliographie des critiques publiées sur votre travail (textes de catalogues, articles de presse ...) ;
- > Les prix, récompenses et bourses que vous avez reçus ;
- > Les autres activités liées à votre pratique.

Matériel iconographique

Une fiche de description du matériel d'appui iconographique (annexe 3).

- > 15 images numériques maximum en haute définition pour les œuvres compatibles avec des images numériques fixes (fichier .JPG uniquement) ;
- > Une ou cinq vidéos en tout (une seule si elle excède les 15 minutes et maximum deux si leur durée totale excède les 20 minutes) pour les œuvres non compatibles avec des images fixes (fichier .MOV et/ou .MP4).

Transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera à envoyer **exclusivement en format numérique à l'adresse sfra2018@fondation-salomon.com** par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>), en précisant comme objet : « Nom-Prénom-SFRA2018».

Le format de l'envoi prendra la forme d'un premier fichier PDF pour les pièces écrites c'est à dire : le dossier administratif, le dossier artistique, le curriculum Vitae et la fiche de description du matériel d'appui iconographique, avec un titre sous la forme « Nom-Prénom-SFRA2018-Admin» et d'un second fichier compressé comprenant les images en fichier .JPG et/ou les vidéos en fichier .MOV ou .MP4. avec un titre sous la forme « Nom-Prénom-SFRA2018-Icono»

CONDITIONS DU SÉJOUR

Le lauréat bénéficie :

- > D'une allocation forfaitaire de séjour de 24 000,00 USD couvrant uniquement ses frais de subsistance et d'hébergement, de production et de transport des œuvres. Tous les frais ou dépenses engagés en dehors de cette allocation restent à la charge du lauréat ;
- > L'attribution de cette allocation sera effectuée en trois versements, un versement de 8000 USD le 20 décembre 2018, un versement de 8000 USD le 1er mars 2019 et un versement de 8000 USD le 2 mai 2019 ;
- > Toute absence constatée de plus de trois semaines du résident au programme de la structure partenaire sans validation par la Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon entraîne la suspension immédiate du versement de l'allocation forfaitaire de séjour ;
- > Le premier versement ne sera opéré qu'à l'accomplissement de toutes les démarches administratives (visa, passeport, assurances...) requises par la Fondation pour le bon déroulement de la résidence.

- > D'un billet d'avion aller-retour depuis la capitale de l'état de son lieu de résidence habituel à New York, en classe économique avec supplément pour bagage lourd ;
- > D'un atelier privé « studio-space » n°206 au deuxième étage d'une surface de 32 m2 /climatisé ou équivalent.

Obligations du lauréat :

- > Le lauréat devra être présent lors de la conférence de presse qui annoncera à Paris sa nomination. Tous les frais de déplacements seront à la charge de la Fondation.
- > Le lauréat est tenu de souscrire une assurance maladie pour la durée de sa résidence, une assurance assistance rapatriement, une assurance responsabilité civile ;
- > Le lauréat est tenu de prendre en charge sa demande de visa et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour son obtention dès sa nomination, ainsi que les frais occasionnés ;
- > Le lauréat aura à sa charge la recherche de son lieu d'hébergement ainsi que tous les frais afférents ;
- > Si pour des raisons personnelles, professionnelles ou administratives, le lauréat ne pouvait maintenir sa résidence aux dates des conditions générales du programme de résidence à Brooklyn, la résidence ne pourrait en aucun cas être reportée.
- > Le lauréat est tenu d'informer le Président de la Fondation de l'état d'avancement de ses démarches administratives ;
- > Le lauréat s'engage à suivre le programme de la structure partenaire et à signer la convention de l'International Studio & Curatorial Program «ISCP resident responsibilities 2018 » (annexe4).
- > Le lauréat s'engage à verser une caution de 220 USD à l'ISCP comme stipulé dans la convention (« ISCP resident responsibilities 2018 », (annexe 4).
- > Le lauréat concédera expressément et à titre gratuit à la Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon les droits patrimoniaux de représentation et de reproduction de ses œuvres dans le cadre de communication de la Fondation interne et/ou externe sur tous supports, à des fins non commerciales, dans le seul but de communiquer et/ou de promouvoir le prix de la Fondation.
- > Le lauréat autorise la Fondation à utiliser, diffuser à des fins non commerciales, mais exclusivement de communication et d'information, dans le cadre de l'exécution du présent règlement de l'appel à candidatures, son image ainsi que son nom, son parcours professionnel et les travaux qu'il a précédemment utilisés, sur tous les supports de communication interne et/ou externe.

MODALITÉS DE DÉSIGNATION DU LAURÉAT

Composition du Jury

Le jury est composé de 5 membres dont 4 personnes qualifiées œuvrant dans le domaine des arts plastiques, il est présidé par Monsieur Jean-Marc Salomon.

> Mme Elisabeth Couturier, journaliste, critique d'art, auteur et commissaire d'expositions. Elle collabore régulièrement à différentes revues spécialisées ou grand public, entre autres, Paris Match, Art Press, L'OEil et Historia pour L'art de l'histoire;

> Mme Ann Hindry, historienne et critique d'art, directeur de la Collection d'art moderne et contemporain de Renault ;

> M. Laurent Busine, écrivain, directeur honoraire du Musée des arts contemporains du Grand-Hornu, Belgique ;

> M. Enrico Lunghi, Université de Luxembourg et Ministère de L'Éducation nationale (SCRIPT) Luxembourg ;

> M. Jean-Marc Salomon, Président-Fondateur de la Fondation Claudine et Jean-Marc Salomon pour l'Art Contemporain.

Désignation du lauréat

> Le lauréat est désigné par les 5 membres du jury. Les délibérations du jury sont secrètes et souveraines ;

> Les principaux critères du choix seront l'impact de la résidence sur la pratique artistique du candidat et la qualité de sa pratique artistique ;

> Le lauréat du SFRA 2018 sera annoncé au cours d'une conférence de presse à Paris au cours de l'année 2018 ;

Le candidat certifie la sincérité des informations fournies et certifie avoir pris connaissance des documents en annexe.

Le, A.....

Signature du candidat :

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des 84 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 2 - Fiche d'identification

Annexe 3 - Fiche de description du matériel d'appui iconographique

Annexe 4 - ISCP resident responsibilities (pour information)

Annexe 1



Liste des 84 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie

54 membres de plein droit

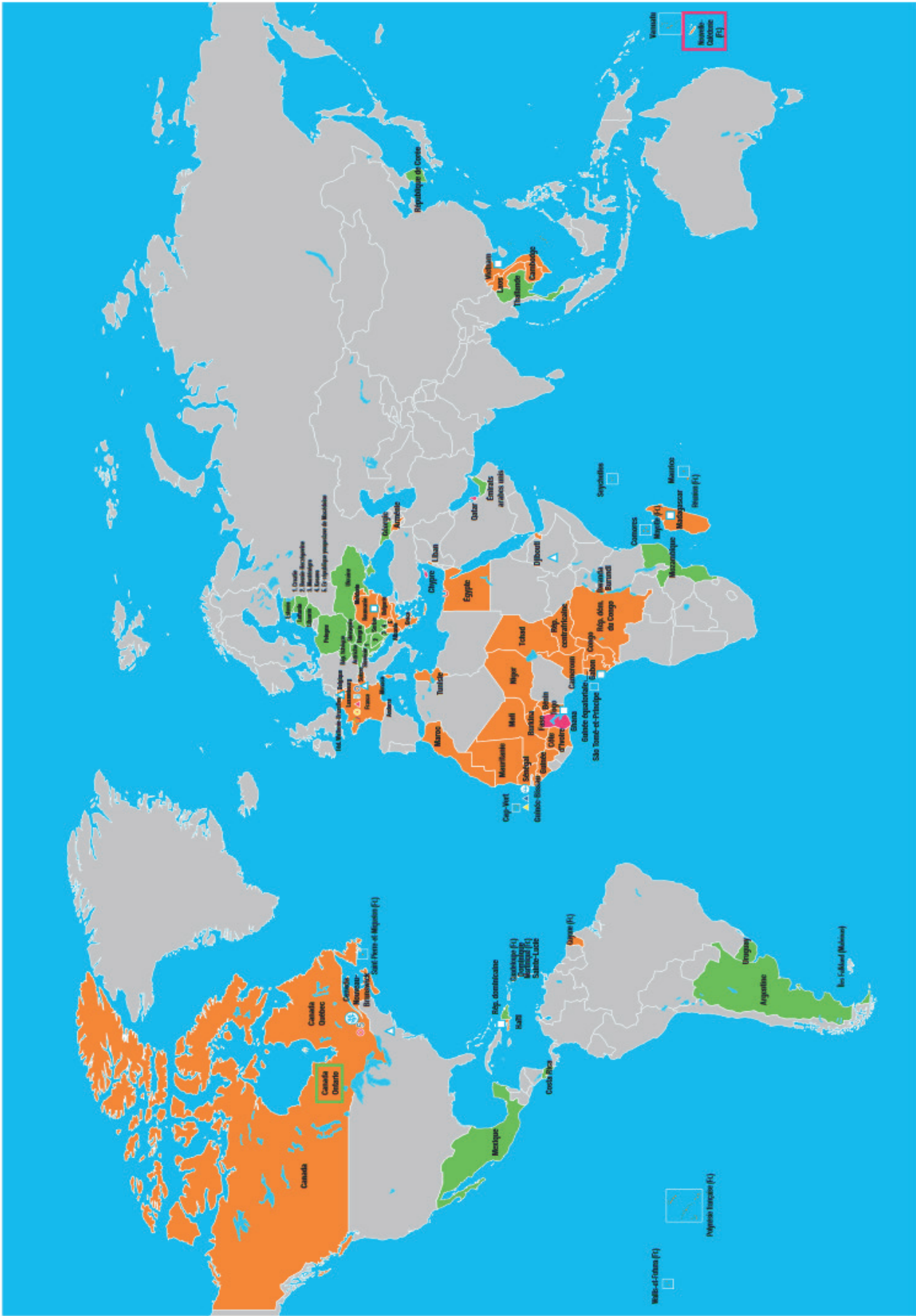
- | | | |
|----------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| ● Albanie | ● Côte d'Ivoire | ● Maurice |
| ● Andorre | ● Djibouti | ● Mauritanie |
| ● Arménie | ● Dominique | ● Moldavie |
| ● Belgique | ● Égypte | ● Monaco |
| ● Bénin | ● ERY de Macédoine | ● Niger |
| ● Bulgarie | ● France | ● Roumanie |
| ● Burkina Faso | ● Gabon | ● Rwanda |
| ● Burundi | ● Grèce | ● Sainte-Lucie |
| ● Cabo Verde | ● Guinée | ● Sao Tomé-et-Principe |
| ● Cambodge | ● Guinée-Bissau | ● Sénégal |
| ● Cameroun | ● Guinée équatoriale | ● Seychelles |
| ● Canada | ● Haïti | ● Suisse |
| ● Canada/Nouveau-Brunswick | ● Laos | ● Tchad |
| ● Canada/Québec | ● Liban | ● Togo |
| ● Centrafrique | ● Luxembourg | ● Tunisie |
| ● Comores | ● Madagascar | ● Vanuatu |
| ● Congo | ● Mali | ● Vietnam |
| ● Congo (RD) | ● Maroc | ● Wallonie-Bruxelles (Fédération) |

4 membres associés

- Chypre
- Ghana
- Qatar
- Nouvelle-Calédonie

26 observateurs

- | | | |
|----------------------------|--------------|------------------------|
| ● Argentine | ● Estonie | ● Pologne |
| ● Autriche | ● Géorgie | ● Serbie |
| ● Bosnie-Herzégovine | ● Hongrie | ● Slovaquie |
| ● Canada/Ontario | ● Kosovo | ● Slovénie |
| ● Corée du Sud | ● Lettonie | ● Tchèque (République) |
| ● Costa Rica | ● Lituanie | ● Thaïlande |
| ● Croatie | ● Mexique | ● Ukraine |
| ● Dominicaine (République) | ● Monténégro | ● Uruguay |
| ● Émirats arabes unis | ● Mozambique | |



- Organisation internationale de la Francophonie (OIF, Paris)
- ▲ Préféréments permanents (Minsk-Abelis, Bruxelles, Genève, New York)
- Bureaux régionaux (Almaty, Bujumbura, Hanoi, Libreville, Lomé, Port-au-Prince)
- ✈ Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD, Québec)
- 🎓 Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF, Dakar)
- 📺 64 États et gouvernements membres de l'OIF
- 🟩 4 États et gouvernements membres associés
- 🟦 26 États et gouvernements observateurs
- 🗳 Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)
- 🏛 Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
- 📄 Recteur et siège (Abouja)
- 📡 Institut et service courrier (Paris)
- 📺 TV5 MONDIE (Paris) 📺 TV5 Québec Canada (Montréal)
- 🎓 Université Senghor (Abouja)
- 📄 Association internationale des universités francophones (AIUF, Paris)
- 📄 Conférence des ministres de l'Éducation et de la Francophonie (Confirama, Dakar)
- 📄 Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Confirama, Dakar)
- 📄 Les Amis de la Francophonie (Cortilley, Dakar)
- 📄 Les Amis de la Francophonie par correspondance ou occupation officielle par l'OFI

Annexe 2 - Fiche d'identification

COORDONNÉES

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de Naissance :

Nationalité :

Lieu de résidence habituelle

N° et nom de voie :

Ville: Code Postal :

Pays :

Téléphone :

Adresse mail :

Site web:

Le candidat certifie la sincérité des renseignements fournis dans la fiche d'identification du candidat.

A..... le,

Signature

Annexe 3 - Fiche de description du matériel d'appui iconographique

> Images Numériques (.JPG)

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'oeuvre
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

> Vidéos (.MOV et/ou .MP4)

N°	Titre	Date	durée	format	son
1					
2					
3					
4					
5					

Annexe 4

iscp resident responsibilities

General responsibilities

All residents at ISCP are required to participate fully in the program, and maintain an on-site studio presence at least 20 hours a week.

Participation in Open Studios is also mandatory.

In addition, all residents must obtain a Visa and health insurance prior to their arrival in New York, and pay a refundable studio deposit of **\$200**. A comprehensive list of resident responsibilities will be given to the winner of the award in advance of their acceptance.

Address:

International Studio & Curatorial Program

1040 Metropolitan Ave., 1st Floor

Brooklyn, NY 11211

T: 1 718 387-2900

F: 718 387-2966